

# Barème d'honoraires

Applicable au 15/02/2023

## Honoraires sur transaction Calculés sur le prix de vente

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

De 0 € à 199 999 €	6 % du prix de vente
De 200 000 € à 600 000 €	5 % du prix de vente
600 000 € et plus	4 % du prix de vente
Terrains à bâtir	7 % du prix de vente
Fonds de commerce	10 % du prix de vente

## Honoraires sur location

	Prestations liées à la constitution du dossier, visite, rédaction du bail.		
	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Prix/m <sup>2</sup>	12 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>	8 €/m <sup>2</sup>

(1) Liste des villes disponibles dans l'article R 304-1 du code de construction et de l'habitation du 1 août 2014.

(2) Liste des villes disponibles dans le décret n°2013-392 du 10 mai 2013.

Honoraires de réalisation d'état des lieux	3 € par m <sup>2</sup> de surface habitable (toutes zones)
--	--



**LA RESIDENCE**

*Mon partenaire immobilier*

SASU ND IMMOBILIER

2, Place de la Libération 95220 HERBLAY

RCS Pontoise : 850 781 691 Titulaire de la carte prof. Transaction CPI 9501 2020 000 044 675

Garantie Financière de 120000 € Par GALIAN